

POSTULAT N° 40 (2011-2016)
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 27 MAI 2013

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, argumente, au nom du Conseil communal, ainsi :

"En séance du 30 avril 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 40 de Mme M. Flores et de 19 cosignataires lui demandant d'étudier des méthodes permettant d'améliorer l'éclairage devant l'entrée de la Gare et de proposer des solutions.

Pour étendre la réflexion, un rapport quant à l'aspect sécuritaire de la Gare a été demandé à la Police Cantonale. Il en résulte que, si la situation sécuritaire en Gare de Fribourg occupe régulièrement les conversations auprès des autorités et des citoyens, qui en font régulièrement écho, notamment dans la presse ou lors de diverses séances, les constatations effectuées par les agents ne confirment toutefois pas ces différentes allégations. En effet, si une forte présence de population hétéroclite et le passage de voyageurs et écoliers sont constatés, notamment lors des heures de pointe, la Gare n'est pas un endroit où les délits, infractions, ou autres, sont plus présents qu'ailleurs.

Selon les informations fournies en septembre 2012, les agents de la Police de proximité constatent même une certaine accalmie, cela malgré la reprise des classes. Les fâcheux événements qui s'y déroulent parfois ne sont que coïncidence, dans un endroit hautement fréquenté, et ne sont en aucun cas dus au développement d'un lieu de non-droit. La Police cantonale est régulièrement présente à la Gare de Fribourg et s'efforce d'y faire régner l'ordre, si ce n'est la sérénité. Dans ce sens, il convient de relever également une présence plus marquée de la Police des transports depuis qu'un poste s'est ouvert en Gare de Fribourg. Ces policiers prononcent régulièrement des interdictions de Gare à l'encontre de personnes ayant des comportements inadéquats.

La Police Cantonale confirme enfin que, après la fermeture du kiosque extérieur en soirée, plus aucune lumière n'éclaire l'avant de la Gare, notamment sous le toit en plastique actuellement rendu opaque par la saleté et la pollution. Un éclairage adéquat, à cet endroit, peut effectivement sécuriser le lieu et rassurer les voyageurs de passage. Il faut toutefois préciser qu'il peut aussi favoriser les rassemblements nocturnes.

Afin de répondre plus précisément à ce postulat, il a été décidé, à la suite d'une vision locale de l'éclairage du couvert de la Gare, de demander une offre pour installer un éclairage supplémentaire permettant d'améliorer la luminosité de l'entrée de la Gare.

Cette offre a été transmise à la Direction de l'Edilité qui a décidé de poser et de raccorder neuf petits luminaires au sommet des trois voûtes centrales. Ils sont d'ores et déjà installés. Cela a engendré une nette amélioration de la situation. En outre, avant l'été, il sera procédé au nettoyage de la marquise."